

# Le mot du délégué national

L'année 2008 s'avère très importante pour la filière sapeurs-pompiers professionnels. Quatre dossiers chauds vont voir leur épilogue :

Le dossier « des retraites » va être réouvert. En 2004 les sapeurs-pompiers professionnels avaient été touchés de plein fouet par les réformes de la loi FILLON. La CGT sera des plus vigilante sur ce dossier.

1. Le dossier temps de travail est entre les mains du ministère du travail. Un nouveau décret doit voir le jour pour réglementer le temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels.

2. Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT) émettait le vœu le 14 février 2007 d'ancrer définitivement la filière Sapeurs-pompiers professionnels dans la Fonction Publique Territoriale (FPT). la Formation Spécialisée n°3 (FS3) en charge des questions statutaires de la FPT, est chargée de travailler sur cette refonte. Le 14 février prochain, la dernière réunion de travail de la FS3 doit finaliser cette réforme avant d'être dévoilée.

3. Le dernier dossier est le Secours à Personne (SAP), le Président de la République lors du dernier congrès de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF), a émis le vœu qu'une commission étudie le sujet. Il a invité les ministères de l'Intérieur et de la Santé à se rapprocher. Cette commission a vu le jour. La CGT dénonce le fait qu'aucune organisation syndicale n'y siège. Les sapeurs-pompiers sont représentés par la FNSPF (!) et Association Nationale des Directeurs et Sous-Directeurs des Services d'Incendie et de Secours (ANDSIS) (!!!).

Le 5 février 2008 a eu lieu une réunion pour tenir informer les organisations syndicales du déroulement des travaux. Pour la CGT ce dossier revêt une importance particulière. La notion du service public est en jeu et le SAP représente plus de 65 % des interventions des sapeurs-pompiers. Actualité à suivre sur notre site Internet



Claude MICHEL, délégué national.

Syndicat CGT  
des Sapeurs Pompiers Professionnels  
du Rhône

## Le Petit Bavard Lyonnais



n°4 Février 2008

Nous contacter :  
Adresse internet : <http://pompiers.lyon.cgt.online.fr>  
e-mail : [pompiers.lyon.cgt@online.fr](mailto:pompiers.lyon.cgt@online.fr)

Permanence tous les mardis matin au bureau CGT CIP 7

L'édito

L'actu du syndicat

Les 24 heures pour tous ?

Le mot du délégué national

Notre caisse de retraite, la CNRACL, est excédentaire de 120 millions d'euros. Et qu'a trouvé à faire notre Président ? A la ponctionner sans autorisations de son conseil d'administration pour payer les charges des heures supplémentaires défiscalisées. « Travailler plus pour gagner plus », certes, mais en vous payant avec vos propres cotisations et en mettant en danger la pérennité de notre caisse !!!

Jeudi 14 février, jour de la St Valentin, nous serons reçus par Michel MERCIER...

Enfin une déclaration d'amour ?

Le compte rendu sur notre site dès le soir du 14.

Merci à notre élu national Claude MICHEL, qui a été la cheville ouvrière de la mise en place des "accords Jacob". Certains ont pu s'en rendre compte sur leurs fiches de paie, pour les autres, futurs sergents, futurs adjudants; vous allez en bénéficier dans un proche avenir. Vous en mesurerez toute l'importance, avec le temps; mais c'est une avancée considérable, alors merci Claude et tout le bureau national.

## L'édito

Force est de constater que le rapport de force n'est pas en faveur des salariés et des employés pour contenir les appétits du Medef ( syndicat très puissant des patrons) et du gouvernement emmené par notre cher Président Sarkozy. Les reformes pleuvent et avec elles, leurs lots de coups bas.

Pour les plus riches, relèvement du plafond de l'ISF avec ses cadeaux fiscaux (environ 15 milliards d'euros), la société TOTAL engrange des bénéfiques records (environ 800 millions d'euros mensuels ) sur notre c... dos, mais il paraît que c'est la crise et qu'il n'y a pas de moyen d'arrangement.

Alors on crée des taxes pour financer les pertes des marins pêcheurs, des taxes pour financer l'audiovisuel, des taxes pour financer le ramassage des ordures, etc...etc... Toujours les mêmes qui passent à la caisse.

Le pouvoir d'achat est en chute libre, le nombre de syndiqués aussi, de quoi se poser des questions !!! La CGT seule ne pourra inverser cette spirale infernale.

Saluons tout de même l'arrivée de petits nouveaux au sein de notre bureau syndical, qui j'espère incitera d'autres jeunes à nous rejoindre et faire évoluer dans le sens que vous le souhaitez, votre statut. De votre mobilisation, votre avenir se jouera.

A très bientôt dans la rue !

*Jean Pierre MONNIER, Croix-Rousse*

## L'actu du syndicat

Quatre nouveaux membres viennent grossir l'effectif du bureau syndical pour l'année 2008 :

Sébastien MONTFOLLET, Pascal ORANGE ( tous deux à Saint Priest ), Guillaume SAUNIER ( Lyon Rochat ), et Laurent TARDY ( Feyzin ). **Bienvenue à eux quatre !**

Si vous aussi êtes intéressés pour vous investir, n'hésitez pas à nous contacter pour faire partie de la Commission Exécutive. Celle-ci se réunit 3 à 4 fois par an. Le temps passé au syndicat est décompté de votre temps de travail. Vous pourrez ainsi être tenu au courant de l'activité syndicale du département et aussi au niveau national, être le relais des informations dans votre compagnie ou service, et aussi donner votre avis sur les sujets abordés. Car à la CGT, c'est la base qui décide pour ensuite faire remonter les décisions à Paris.

## Vous avez entendu parler d'une demande de la CGT pour donner le libre choix entre les 12h et les 24h ?

### POURQUOI ? POUR QUI ? COMMENT ?

Vos représentants CGT sont intervenus lors du conseil d'administration de décembre 2007 pour demander les raisons du refus non motivé depuis plusieurs années du Pdt Mercier d'offrir, comme prévu dans le décret 2001-1382 qui définit le temps de travail des sapeurs pompiers professionnels, le choix pour TOUS les agents entre le régime 12h et le régime 24h. (hormis avoir avoué à demi-mots : " je ne veux plus d'équipes soudées" car je règne bien mieux en divisant")

Nous sommes donc intervenus car à l'écoute de ses propos, dans d'autres assemblées ou à la TV, il se plaint entre autres du coût des SPP sur le budget des SDIS et du "diktat" effectué par le Minis-

tere de l'Intérieur concernant la gestion des SPP, Pourtant, rien ne lui a imposé le choix (très coûteux d'ailleurs) de faire effectuer OBLIGATOIREMENT aux pompiers du SDIS 69 le régime de droit commun (pas même nous à la CGT qui demandions le choix pour tous entre 12h et 24h déjà en 2001) !

Nous pensons, à la CGT, malgré notre attachement très profond à ce principe d'une heure égale une heure arraché de haute lutte, qu'il ne faut pas qu'au prétexte de nous accorder cela on laisse la part belle au développement du volontariat en gardes postées (celui des ex-permanents ou presque) au lieu de recruter et un recours inacceptable à des heures supplémentaires payées forfaitairement (alors que faites de nuit, en week-ends et selon les réels besoins du service elles seraient d'ailleurs beaucoup beaucoup plus lucratives pour les agents (voir par ailleurs le comparatif dans le prochain petit bavard d'Avril)).

**C'est pourquoi nous demandons l'accès pour tous ceux qui le désirent à un moment ou autre de leur carrière, et seulement ceux là, au choix du régime 24h, et ce sera une de nos revendications majeures pour les années à venir.**

A côté de ça, il nous faudra plus que tout être VIGILANTS sur le régime 12h actuel et sur le plafond (lié aux 35h) de 1600h, que nous n'accepterons pas de voir dépasser en cas de remise en cause desdites 35h, d'autant que, pour tenir compte des sujétions particulières liées à notre emploi, ce temps de travail maxi annuel de 1600h (plus 7h solidarité vieillesse) devrait dorénavant et déjà être revu à la baisse pour tenir compte de la pénibilité de nos missions, du travail de nuit, du travail en horaires décalés, du travail les week-ends et jours fériés, et du travail posté !!!

**Notre priorité est donc bel et bien la défense du 1h égale 1h, tout en accédant à la revendication d'un grand nombre d'un choix possible**, à partir du moment où cela correspond à un CHOIX personnel, et uniquement dans ces conditions, d'un accès au régime 24h actuel (rappelons ici, les équivalences ne sont possibles QUE sur un régime de 24h pour les SPP).

Il est clair et cela doit rester à l'esprit de tous que le syndicat CGT, par ses revendications, vise à défendre au maximum l'embauche et le recrutement statutaire du plus grand nombre de SPP et de fonctionnaires publics pour faire face à nos missions et avoir en compagnies (ou au SSSM) les effectifs suffisants pour faire face à toutes nos missions.

Cependant, face à un gel ferme et indiscutable en l'état des recrutements depuis plus de 2 ans (seuls les départs en retraite sont à l'heure actuelle compensés) et pour faire face à une demande croissante et insistante de nombre d'entre vous, il nous est apparu nécessaire d'intervenir en demandant l'octroi du choix 12 ou 24 pour TOUS les sapeurs pompiers professionnels du Rhône, quelques soient leurs affectations.

Il peut être plusieurs périodes dans nos carrières qui font que selon nos situations, personnelles, géographiques, d'affectations, d'emplois, etc etc, nos choix en viennent à évoluer.

Les choix de régimes de travail peuvent alors être différents d'un moment de carrière à un autre et c'est le fondement de notre revendication, sans négliger le fait que ce surcroît de temps de travail "donné" par les SPP en échange d'un choix personnel d'une meilleure qualité de vie permette de dégager des sommes pour augmenter le taux d'IAT servi aux agents, de limiter le recours aux SPV "postés" et aux heures supplémentaires forfaitaires et surtout d'augmenter "gratuitement" le nombre de SPP présents dans les centres de secours du département.

Cette option est d'ailleurs parfaitement permise par la loi, et devrait perdurer dans la toute prochaine évolution du décret 2001-1382, aujourd'hui entre les mains du ministère du travail pour réécriture.

A suivre...

*Emmanuel CHAPON, délégué CIP 2, secrétaire adjoint CGT SPP Rhône.*